

GREATER SHEDIAC
SEWERAGE
COMMISSION
DES ÉGOUTS
SHEDIAC ET BANLIEUES



Assemblée Générale Annuelle 2024

COMMISSION DES ÉGOUTS SHEDIAC ET BANLIEUES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

RÉUNION NO. 740

DATE: MARDI 16 AVRIL 2024

LIEU: SALLE DE RÉUNION DE LA COMMISSION

L'HEURE: 18 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023**
- 4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2023**
- 5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023**
- 6. RATIFICATION DES ACTES DES MEMBRES**
- 7. PARTICIPATION DU PUBLIC**
- 8. LEVÉE DE LA RÉUNION**

LA COMMISSION DES ÉGOUTS SHEDIAC ET BANLIEUES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

Réunion n° 726, tenue le mardi 25 avril 2023

à 18 h, à Boudreau-Ouest

dans la salle de réunion de la Commission

Présents:

H.J. (Harry) McInroy,	président
Murray Lloyd,	vice-président
Susan Cormier,	trésorière
Yvonne LeBlanc,	secrétaire

Aussi présents:

Joey Frenette,	directeur, opérations
Stephanie Bernard,	directrice adjointe,
	administration

Également présents:

Chris Gallant,	Englobe Corp.
Neilson Woodman,	Deloitte
Brianna Eaton,	Deloitte
2 citoyens	

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée générale annuelle de la Commission est déclarée officiellement ouverte par le président, H.J. (Harry) McInroy, à 17 h 58. Il souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-13 Proposé par:	Murray Lloyd
Appuyé par:	Yvonne LeBlanc

Que l'ordre du jour, de l'assemblée générale annuelle, daté le 25 avril 2023 soit approuvé tel que présenté.

Proposition adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

23-14 Proposé par: Murray Lloyd
Appuyé par: Susan Cormier

Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, réunion n° 712, tenue le mardi 26 avril 2022, soit approuvé tel que présenté.

Proposition adoptée

4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2022

Neilson Woodman et Brianna Eaton, de Deloitte, ont présenté les états financiers vérifiés pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

23-15 Proposé par: Susan Cormier
Appuyé par: Yvonne LeBlanc

Que l'on adopte les états financiers vérifiés pour l'année terminée le 31 décembre 2022, tels que présentés par la firme Deloitte.

Proposition adoptée

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

Le président, H.J. (Harry) McInroy, a résumé le rapport annuel.

23-16 Proposé par: Murray Lloyd
Appuyé par: Yvonne LeBlanc

Que le rapport annuel 2022 soit approuvé tel que présenté.

Proposition adoptée

6. RATIFICATION DES ACTES DES MEMBRES

23-17 Proposé par: Susan Cormier
Appuyé par: Yvonne LeBlanc

Que tous actes, procédures, contrats, règlements, nominations, élections et paiements passés, faits ou pris par les membres depuis la dernière assemblée générale annuelle de la Commission des Égouts Shediak et Banlieues, tenue le 26 avril 2022, tel qu'apparaissant aux procès-verbaux des réunions ordinaires de la Commission ou dans tout autres livre ou record de la Commission soient approuvés, ratifiés et confirmés.

Proposition adoptée

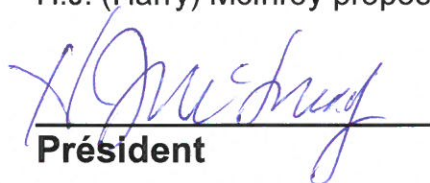
8. PARTICIPATION DU PUBLIC

Un membre du public a posé une question concernant la capacité du système de traitement de la CÉSB à s'adapter à de nouveaux développements. Chris Gallant, Englobe Corp., et le directeur, opérations, ont expliqué que la nouvelle installation de traitement peut facilement accueillir au moins 15 000 unités supplémentaires.

Un autre membre du public a demandé si le système de collecte peut s'adapter au développement supplémentaire à Shediac. Le président a expliqué que l'étude de capacité de l'année dernière identifie les domaines qui peuvent accueillir un développement supplémentaire et ceux qui ne le peuvent pas. L'étude de planification à long terme de cette année identifiera des solutions au système de collecte.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

H.J. (Harry) McInroy propose que la réunion soit levée à 18 h 22.



Président

États financiers de la Commission des égouts Shediac et banlieues

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'excédent accumulé	3
État de la situation financière	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes	7-12
Tableaux conformes aux exigences réglementaires de présentation de l'information financière	
Tableau 1 – État de la réserve au titre des égouts et du fonds de réserve de fonctionnement	13
Tableau 2 – Rapprochement de l'excédent (du déficit) annuel	14
Tableau 3 – Tableau supplémentaire des revenus et des charges au titre du fonds de fonctionnement	15-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de la
Commission des égouts Shediac et banlieues

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des égouts Shediac et banlieues (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états du résultat et de l'excédent accumulé, des variations de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – Informations supplémentaires

Nous attirons l'attention sur le fait que les informations supplémentaires incluses dans les tableaux 1 à 4 ne font pas partie des états financiers. Nous ne les avons ni auditées ni examinées. En conséquence, nous n'exprimons aucune opinion d'audit, aucune conclusion de mission d'examen ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de celles-ci.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 16 avril 2024

Commission des égouts Shediak et banlieues

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Budget	Données réelles 2023	2022
	\$	\$	\$
Revenus			
Droits d'égouts	3 125 608	3,530,381	2 893 812
Intérêts sur dépôts à terme	17 000	248 278	92 469
Amortissement de subventions reportées	—	142 223	132 900
Intérêts sur montant à recevoir	57 000	45 407	43 113
Accréditation d'exploitant d'égouts et frais de raccordement	34 000	30 975	26 800
	3 233 608	3 997 264	3 189 094
Charges			
Amortissement d'immobilisations corporelles	—	896 991	871 810
Salaires et avantages	631 401	590 854	563 435
Dépréciation	—	290 940	—
Électricité	185 000	182 562	173 063
Honoraires professionnels et d'ingénieurs	78 725	172 842	187 426
Rabais sur droits d'égouts	154 939	158 225	149 950
Charges d'intérêts et charges liées à la dette	164 857	125 858	129 372
Assurance	72 981	84 881	65 845
Fournitures de bureau, envois postaux et télécommunications	39 000	58 563	60 580
Étude sur l'infiltration	100 000	52 832	39 911
Impôt foncier	48 000	45 148	46 657
Réparation et entretien – Machinerie et matériel	10 500	26 427	31 488
Créances douteuses	1 000	26 422	6 512
Évacuation et vidéo	30 000	23 099	19 756
Réparation et entretien – Canalisations, regards	50 000	20 901	32 459
Salaires – Rétributions et charges	36 000	20 290	30 849
Frais bancaires et de carte de crédit	25 000	19 984	15 431
Véhicule	21 000	19 239	21 481
Réparation et entretien – Station de relèvement	50 500	18 239	34 634
Réparation et entretien – Traitement et élimination	50 500	16 637	12 270
Traitement de purification, dessablage et	10 600	8 091	6 238
Séminaires et cours	8 800	4 334	1 670
Petits outils, matériel de sécurité et outillage d'essai	14 175	3 499	5 588
Perte à la sortie d'immobilisations corporelles	—	2 062	6 502
	1 782 978	2 868 920	2 512 927
Excédent annuel	1 450 630	1 128 344	676 167
Excédent accumulé au début de l'exercice	—	17 182 579	16 506 412
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 450 630	18 310 923	17 182 579

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Commission des égouts Shediak et banlieues
État de la situation financière
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

		2023	2022
	Notes	\$	\$
Actifs financiers			
Trésorerie		5 127 696	2 859 689
Liquidités soumises à restrictions et dépôts à terme		—	1 321 687
Débiteurs			
Créances clients et autres débiteurs	3	145 333	95 722
de vente harmonisée		197 188	193 703
		5 470 217	4 470 801
Passif			
Créditeurs et frais à payer	5	788 810	734 535
immobilisations corporelles		6 088 116	5 961 494
Déventures	6	3 999 000	4 198 000
		10 875 926	10 894 029
Dette nette		5 405 709	6 423 228
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	7	39 994 945	39 113 003
Amortissement cumulé	7	(16 338 169)	(15 553 427)
		23 656 776	23 559 576
Stocks de fournitures		59 856	46 231
		23 716 632	23 605 807
Excédent accumulé		18 310 923	17 182 579

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil

 , administrateur

 , administrateur

Commission des égouts Shediak et banlieues**État de la variation de la dette nette**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
Excédent annuel	1 128 344	676 167
Perte à la sortie d'immobilisations corporelles	2 062	6 502
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 287 193)	(1 266 530)
Amortissement d'immobilisations corporelles	896 991	871 810
Dépréciation d'immobilisations corporelles	290 940	—
	1 031 144	287 949
Acquisition de stocks de fournitures	(59 856)	(46 231)
Consommation des stocks de fournitures	46 231	49 978
Augmentation (diminution) de la dette nette	1 017 519	291 696
Dette nette au début de l'exercice	(6 423 228)	(6 714 924)
Dette nette à la fin de l'exercice	(5 405 709)	(6 423 228)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Commission des égouts Shediak et banlieues**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
Fonctionnement		
Excédent annuel	1 128 344	676 167
Perte à la sortie d'immobilisations corporelles	2 062	6 502
Amortissement d'immobilisations corporelles	896 991	871 810
Dépréciation d'immobilisations corporelles	290 940	—
	2 318 337	1 554 479
 Variation des autres soldes liés au fonctionnement		
Créances clients et autres débiteurs	(49 611)	63 943
Stocks de fournitures	(13 625)	3 747
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	(3 485)	33 295
Report de subventions liées aux immobilisations corporelles	126 622	223 397
Créditeurs et frais à payer	54 275	57 914
	114 176	382 296
	2 432 513	1 936 775
 Investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 287 193)	(1 266 530)
 Financement		
Remboursement de débentures	(199 000)	(195 000)
	(199 000)	(195 000)
 Augmentation nette de la trésorerie	946 320	475 245
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 181 376	3 706 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5 127 696	4 181 376
 composés des éléments suivants :		
Trésorerie	5 127 696	2 859 689
Liquidités soumises à restrictions et dépôts à terme	—	1 321 687
	5 127 696	4 181 376

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Objectif de l'organisme

La Commission des égouts Shediac et banlieues (la « Commission ») a été constituée en commission en vertu de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick et son statut de commission a été approuvé. À titre de commission, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Commission exploite des usines de traitement des eaux usées à Boudreau-Ouest et à Scoudouc, au Nouveau-Brunswick, et assure le traitement des eaux usées de la ville de Shediac et des régions de Cap-Bimet et de Boudreau-Ouest.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la Commission sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») et reflètent les méthodes comptables décrites ci-après.

Les états financiers préparés conformément aux NCSP portent principalement sur la situation financière de la Commission et les changements qui y ont été apportés. L'état de la situation financière comprend tous les actifs et les passifs de la Commission.

Budget

Les chiffres du budget contenus dans les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil le 16 novembre 2022 et soumis au ministre de l'Environnement et des gouvernements locaux, et n'ont pas été audités.

Trésorerie et liquidités soumises à restrictions

La trésorerie comprend les fonds en caisse et la trésorerie détenue dans des banques qui ne sont pas soumis à d'autres restrictions. La trésorerie qui a été grevée d'une affectation interne par le conseil d'administration pour des projets futurs a été présentée séparément.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont comptabilisés initialement à la juste valeur au moment où la Commission devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans le cadre d'opérations entre apparentés, sauf celles dont les parties n'ont pas d'autre relation avec la Commission qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un instrument financier assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Le coût d'un instrument financier sans modalités de remboursement est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Commission lors de l'opération.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- a) les placements en actions non cotées en bourse, lesquels sont évalués au coût, moins toute perte de valeur, le cas échéant;
- b) les placements en actions cotées en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées en bourse est fondée sur le dernier cours de clôture de celles-ci, et la juste valeur reçue de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour les instruments financiers dérivés.

Stocks de fournitures

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon le principe du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, ce qui comprend tous les montants qui sont directement rattachés à l'acquisition, à la construction, à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation, comme suit :

Améliorations de terrains	De 10 à 60 ans
Immeubles et structures	De 20 à 50 ans
Matériel de bureau	5 ans
Véhicules automobiles	8 ans
Matériel lourd	15 ans
Machinerie, matériel et formulaires de soumission	De 5 à 60 ans
Tuyaux d'égout	De 25 à 60 ans
Regards	40 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant qu'ils ne font pas l'objet d'un usage productif.

Congés de maladie accumulés

La Commission prévoit des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,50 \$/jour par mois travaillé pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler jusqu'à un maximum de 250 jours. Au moment de sa retraite ou de sa démission, tout employé ayant accumulé des congés de maladie recevra une indemnité égale à 5 % des jours de maladie accumulés pour chaque année de travail, à un taux de 50 % du salaire de base à la date de la cessation d'emploi.

Les prestations au titre des congés de maladie accumulés ne sont pas capitalisées. Par conséquent, elles ne donnent lieu à aucun actif. Les prestations sont versées à même l'excédent annuel à leur échéance. Le passif au 31 décembre 2023, qui s'est élevé à 75 714 \$ (69 388 \$ en 2022), est présenté dans les créditeurs et frais à payer.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus reportés

Les revenus reportés comprennent les subventions, contributions et autres montants reçus de tiers pour l'acquisition d'immobilisations. Les revenus sont comptabilisés de la même façon que l'amortissement des immobilisations acquises ou, lorsque les revenus sont liés à un actif qui ne sera pas amorti, à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Constatation des revenus

La Commission comptabilise les revenus provenant des droits d'égouts et d'autres sources lorsque les services sont rendus, que le prix est établi ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu au transfert se produisent, à condition que les transferts soient autorisés, qu'ils respectent tous les critères d'admissibilité et que leurs montants puissent être estimés de façon raisonnable.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige de la direction qu'elle formule des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2022, la Commission a adopté la nouvelle norme comptable pour le secteur public (NCSP) 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, qui fournit des directives sur la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle.

L'application de cette modification n'a pas d'incidence sur les états financiers de la Commission.

3. Créances clients et autres débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Créances clients	162 792	191 941
Montants à recevoir au titre de subventions liées aux immobilisations corporelles	92 893	30 281
Provision pour créances douteuses	(110 352)	(126 500)
	145 333	95 722

Commission des égouts Shediak et banlieues

Notes afférentes

31 décembre 2023

4. Emprunt bancaire

La Commission a une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel et qui est renouvelable sur une base annuelle. Au 31 décembre 2023, la Commission avait un montant disponible de 500 000 \$ sur sa marge de crédit (500 000 \$ en 2022).

5. Créiteurs et frais à payer

	2023	2022
	\$	\$
Avantages sociaux futurs (note 8)	75 715	69 388
Créances clients et retenues de garantie	679 935	625 267
Vacances accumulées	3 715	2 046
Charges à payer	14 445	11 834
Dépôts en fiducie	15 000	26 000
	788 810	734 535

6. Débentures

	2023	2022
	\$	\$
Débentures BK41 (Gould Beach Road et station de relèvement n° 6), portant intérêt à un taux variant entre 1,15 % et 4,15 %, échéant en 2034	982 000	1 014 000
Débentures BT38 (Cap-Bimet/Boudreau-Ouest), portant intérêt à un taux variant entre 2,1 % et 3,7 %, échéant en 2038	765 000	804 000
Débentures BJ46 (siège social), portant intérêt à un taux variant entre 1,25 % et 4,4 %, échéant en 2033	339 000	366 000
Débentures BX42 (Cap-Bimet/Boudreau-Ouest), portant intérêt à un taux variant entre 0,9 % et 2,95 %, échéant en 2040	224 000	235 000
Débentures BZ43 (Scoudouc Road DSL), portant intérêt à un taux variant entre 0,3 % et 2,95 %, échéant en 2041	1 689 000	1 779 000
	3 999 000	4 198 000

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour les débentures présentées dans l'état de la situation financière. Les remboursements de capital requis au cours des cinq prochaines années se détaillent comme suit :

	\$
2024	208 000
2025	212 000
2026	215 000
2027	224 000
2028	229 000

Commission des égouts Shediak et banlieues

Notes afférentes

31 décembre 2023

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	54 651	—	54 651	54 651
Œuvre d'art	3 442	—	3 442	3 442
Aménagements de terrains	3 682 535	1 704 493	1 978 042	2 050 410
Immeubles et structures	13 302 702	7 340 342	5 962 360	6 149 777
Matériel de bureau	87 006	86 693	313	2 849
Véhicules automobiles	139 525	60 130	79 395	98 635
Matériel lourd	430 834	221 110	209 724	234 736
Logiciels	46 881	34 135	12 746	4 123
Machinerie, matériel et formulaires de soumission	2 816 467	1 028 892	1 787 575	1 808 333
Tuyaux d'égouts	14 086 917	4 407 429	9 679 488	9 468 297
Regards	3 378 179	1 454 945	1 923 234	1 910 887
Actifs en construction	1 965 806	—	1 965 806	1 773 436
	39 994 945	16 338 169	23 656 776	23 559 576

8. Avantages sociaux futurs

En vertu du régime de congé de maladie, les congés de maladie non utilisés peuvent être accumulés et les employés peuvent avoir droit à un paiement en espèces à leur départ de la Commission.

Le passif au 31 décembre 2023, qui s'est élevé à 75 715 \$ (69 388 \$ en 2022), est comptabilisé dans les créditeurs et frais à payer.

9. Fonds de réserve au titre des égouts et fonds d'immobilisations

Un montant de 1 475 000 \$ (1 190 000 \$ en 2022) a été transféré du fonds de fonctionnement au fonds d'immobilisations. Le virement a été autorisé en vertu de la proposition 23-68 adoptée lors de la réunion n° 736 tenue le 19 décembre 2023.

Dans le cadre de l'approbation du budget de 2023, un montant total de 93 598 \$ (50 846 \$ en 2022) a été transféré du fonds de fonctionnement au fonds de réserve de fonctionnement.

Dans le cadre de l'approbation du budget de 2023, un montant de 33 697 \$ (38 197 \$ en 2022) a également été transféré à un fonds de réserve de fonctionnement.

10. Excédent/déficit du fonds au titre des égouts et de l'eau

En vertu de la *Loi sur les municipalités*, tout montant déficitaire du fonds au titre des égouts et de l'eau pour un exercice donné doit être absorbé par tout excédent comptabilisé au cours des quatre exercices suivants. Le tableau suivant présente l'excédent/le déficit accumulé.

	2023 \$	2022 \$
Excédent de 2023	147 694	—
Déficit de 2022	7 642	7 642
Excédent de 2021	(9 366)	(9 366)
Excédent de 2020	14 913	14 913
Déficit de 2019	(104 644)	(104 644)
	56 239	(91 455)

11. Instruments financiers et gestion des risques*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission fluctuent en raison de variations des cours du marché. Les débentures de la Commission portent intérêt à des taux fixes et n'exposent pas celle-ci à d'autres risques de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du risque qu'un débiteur ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. La Commission procède à une évaluation approfondie de ses débiteurs avant d'accorder un crédit et surveille activement la santé financière de ses débiteurs de façon continue. Le risque de crédit est principalement lié à la trésorerie et aux débiteurs. Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

Risque de liquidité

L'objectif de la Commission est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations à leur échéance. La Commission surveille ses soldes de trésorerie et les flux de trésorerie générés par ses activités afin d'être en mesure de répondre à ses besoins. Au 31 décembre 2023, les passifs financiers les plus importants étaient les créditeurs et frais à payer et les débentures.

Commission des égouts Shediak et banlieues

Tableau 1 – Exigences réglementaires de présentation de l'information financière

État de la réserve au titre des égouts et du fonds de réserve de fonctionnement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Fonds de réserve au titre des égouts \$	Fonds de réserve de fonctionnement \$	Total 2023 \$	Total 2022 \$
Actif				
Trésorerie	2 428 752	4 289	2 433 041	879 798
Liquidités soumises à restrictions et dépôts à terme	—	—	—	1 321 687
Montant à recevoir du capital	1 803 974	10 855	1 814 829	1 201 314
Montant à recevoir du fonds de fonctionnement	—	228 656	228 656	195 417
Excédent accumulé	4 232 726	243 800	4 476 526	3 598 216
Revenus				
Transferts du fonds de fonctionnement	33 697	8 500	42 197	46 697
Produits d'intérêts	56 087	—	56 087	25 787
Transferts au fonds de fonctionnement	—	(50 846)	(50 846)	(50 846)
Excédent (déficit) annuel	89 784	(42 346)	47 438	21 638

Commission des égouts Shediak et banlieues

Tableau 2 – Exigences réglementaires de présentation de l'information financière

Rapprochement de l'excédent (au déficit) annuel

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Fonds de fonctionnement général \$	Fonds d'immobilisations général \$	Fonds de réserve au titre des égouts \$	Fonds de réserve de fonctionnement \$	Total 2023 \$
Excédent (déficit) annuel du Fonds pour l'exercice 2023	1 765 793	(695 536)	56 087	—	1 126 344
Ajustements à l'excédent (au déficit) annuel de l'exercice 2023					
Excédent de l'exercice antérieur	—	—	—	—	—
Transferts interfonds					
Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds d'immobilisations général	(1 475 000)	1 475 000	—	—	—
Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve au titre des égouts	(33 697)	—	33 697	—	—
Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement	(4 000)	—	—	4 000	—
Transfert du fonds de réserve de fonctionnement au fonds de fonctionnement général	93 598	—	—	(93 598)	—
Variation nette au titre des débiteures	(199 000)	199 000	—	—	—
Dotation à l'amortissement	—	896 991	—	—	896 991
Total des ajustements à l'excédent (au déficit) annuel	(1 618 099)	2 570 991	33 697	(89 598)	896 991
Excédent (déficit) annuel pour l'exercice 2023	147 694	1 875 455	89 784	(89 598)	2 023 335
	Fonds de fonctionnement général \$	Fonds d'immobilisations général \$	Fonds de réserve au titre des égouts \$	Fonds de réserve de fonctionnement \$	Total 2022 \$
Excédent (déficit) annuel du Fonds pour l'exercice 2022	1 373 580	(723 200)	25 787	—	676 167
Ajustements à l'excédent (au déficit) annuel de l'exercice 2022					
Excédent de l'exercice antérieur	14 913	—	—	—	14 913
Transferts interfonds					
Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds d'immobilisations général	(1 190 000)	1 190 000	—	—	—
Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve au titre des égouts	(38 197)	—	38 197	—	—
Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement	(8 500)	—	—	8 500	—
Transfert du fonds de réserve de fonctionnement au fonds de fonctionnement général	50 846	—	—	(50 846)	—
Variation nette au titre des débiteures	(195 000)	195 000	—	—	—
Dotation à l'amortissement	—	871 810	—	—	871 810
Total des ajustements à l'excédent (au déficit) annuel	(1 365 938)	2 256 810	38 197	(42 346)	886 723
Excédent (déficit) annuel pour l'exercice 2022	7 642	1 533 610	63 984	(42 346)	1 562 890

Commission des égouts Shediak et banlieues

Tableau 3 – Exigences réglementaires de présentation de l'information financière

Tableau supplémentaire des revenus et des charges au titre du fonds de fonctionnement

31 décembre 2023

	Budget	Données réelles 2023	Données réelles 2022
	\$	\$	\$
Revenus			
Ventes de services			
Services d'égouts	3 111 608	3 225 204	2 885 496
Frais de raccordement	24 000	21 800	17 700
	3 135 608	3 247 004	2 903 196
Autres revenus autonomes			
Intérêts sur placements	17 000	128 849	44 468
Revenus divers	14 000	305 129	8 316
Intérêts sur débiteurs	57 000	45 407	43 113
Accréditations	10 000	9 175	9 100
	98 000	488 560	104 997
	3 233 608	3 735 564	3 008 193
Charges			
Frais généraux et administratifs			
Personnel			
Salaires	233 336	234 512	208 085
Rémunérations	28 000	15 675	26 425
Charges liées aux administrateurs	8 000	4 615	4 424
Autres avantages	2 000	1 503	1 372
Séminaires et cours	2 800	902	542
	274 136	257 207	240 848
Autres			
Assurance	72 981	84 881	65 845
Impôt foncier	48 000	45 148	46 657
Frais de bureau	36 000	32 225	44 367
Frais juridiques	35 000	24 434	29 807
Frais d'audit	18 725	23 712	27 339
Immeuble de bureaux	17 000	16 983	14 380
Matériel de bureau	3 000	9 257	1 834
Honoraires professionnels	10 000	9 604	1 674
	240 706	246 244	231 903
	514 842	503 451	472 751
Réseau collecteur d'eaux usées			
Personnel			
Salaires	158 426	140 945	141 465
Séminaires et cours	2 500	2 702	856
	160 926	143 647	142 321
Autres			
Ingénierie	4 000	97 236	108 610
Étude sur l'infiltration	100 000	52 832	39 911
Évacuation et vidéo	30 000	23 099	19 756
Canalisations, embranchements et regards	50 000	20 901	32 459
Véhicules d'entretien	10 500	9 666	10 900
Matériel d'entretien	10 500	9 569	6 840
Outils, essai et sécurité	5 670	919	1 700
	210 670	214 222	220 176
	371 596	357 869	362 497

Commission des égouts Shédiac et banlieues

Tableau 3 – Exigences réglementaires de présentation de l'information financière (suite)

Tableau supplémentaire des revenus et des charges au titre du fonds de fonctionnement

31 décembre 2023

	Budget	Données réelles 2023	Données réelles 2022
	\$	\$	\$
	(non audité)		
Réseau d'égouts – Stations de relèvement			
Personnel			
Salaires	158 426	140 945	141 465
Séminaires et cours	2 500	2 983	1 113
	160 926	143 928	142 578
Autres			
Électricité	58 000	53 874	53 480
Stations de relèvement	40 000	13 143	23 720
Véhicules d'entretien	10 500	9 573	10 581
Ingénierie	6 000	6 353	13 232
Outils, essai et sécurité	5 670	663	1 172
Bâtiments et clôtures	10 500	30	3 386
	72 670	83 636	105 571
	233 596	227 564	248 149
Réseau d'égouts – Traitement et élimination			
Personnel			
Salaires	79 213	70 472	70 732
Séminaires et cours	1 000	1 351	557
	80 213	71 823	71 289
Autres			
Électricité	110 000	128 688	119 583
Matériel de traitement	40 000	14 461	8 965
Ingénierie	5 000	11 503	1 621
Analyse en laboratoire	10 600	8 091	6 238
Bâtiment et clôtures	10 500	5 891	4 232
Outils, essai et sécurité	2 835	482	841
	178 935	169 116	141 480
	259 148	240 939	212 769

GREATER SHEDIAC
SEWERAGE
COMMISSION
DES ÉGOUTS
SHEDIAC ET BANLIEUES

Rapport Annuel 2023

LA COMMISSION DES ÉGOUTS SHEDIAC ET BANLIEUES

RAPPORT ANNUEL 2023

TABLE DE MATIÈRES

Les Membres de la Commission	3
Comité de la Commission	3
Employés	3
Le rapport du président	4
Activités – 2023	6
Activités et investissements des dix (10) dernières années	7

Annexes

- Annexe A - Plan Quinquennal**
- Annexe B - Distribution des unités**
- Annexe C - Taux – Région Shediak, Pointe-du-Chêne, DSL de Scoudouc**
- Annexe D - Taux – Région CB/BO**
- Annexe E - Taux – Région Scoudouc Road**

Anciens présidents

▪ Laurie Williams	1969 - 1972
▪ Alfred Léger	1972 - 1976
▪ James Bateman	1976 - 1981
▪ Jamie Storey	1981 - 1988
▪ Valmon Thibodeau	1988 - 1992
▪ Ernest Drapeau	1992 - 1997
▪ Jean-Guy Lirette	1997 - 2001
▪ Yvon Gautreau	2001 - 2007
▪ Maurice Cormier	2007 - 2008
▪ Roland Belliveau	2008 - 2014
▪ Roger Caissie	2014 - octobre 2018
▪ H.J. (Harry) McInroy	Novembre 2018 - présent

Membres de la Commission 2023

▪ H.J. (Harry) McInroy,	président
▪ Murray Lloyd,	vice-président
▪ Susan Cormier,	trésorière
▪ Yvonne LeBlanc,	secrétaire

Comité général

Tous les membres font partis du comité.

Comité des ressources humaines (créé septembre 2022)

H.J. (Harry) McInroy et Murray Lloyd font partie du comité.

Employé(e)s

▪ Joey Frenette,	directeur, opérations et opérateur classe II d'épuration et captage des eaux usées
▪ Stephanie Bernard,	directrice adjointe, administration
▪ Janice Bernard,	commis comptable
▪ Nicole LeBlanc,	secrétaire administrative
▪ Cory Babineau,	opérateur classe II d'épuration et captage des eaux usées
▪ Joseph Bastarache,	opérateur classe I captage des eaux usées

Rapport du président

Tout au long de l'année 2023, la CÉSB a continué à réaliser des investissements majeurs dans des améliorations substantielles de l'infrastructure de son système de collecte des eaux usées. Consciente du rythme de développement rapide dans sa zone de service, la CÉSB a planifié et s'est positionnée stratégiquement pour répondre aux futurs besoins de collecte et de traitement de la région du Grand Shédiac.

Étude sur un nouveau collecteur principal d'égout sanitaire

La CÉSB a investi dans une étude pour identifier le tracé optimal pour un nouveau collecteur d'égout sanitaire. Cela avait été planifié en fonction du fait que le système de collecte d'égouts sanitaires existant approchait sa capacité maximale à certains endroits et en tenant compte de la croissance récente et future prévue dans la zone desservie par la CÉSB. La Ville de Shédiac a demandé un financement de SDR pour la conception et l'EIE de la phase 1A de la nouvelle conduite principale d'égout sanitaire.

Planification à long terme

L'étude de planification à long terme lancée en 2022 a été achevée. Cet outil, associé à l'étude de capacité récemment achevée, permet et soutient le développement et la croissance planifiés. Les zones du hangar d'égout ayant une capacité au sein du système de collecte existant sur la base de l'étude de capacité, et les zones avec un potentiel de capacité future en fonction de l'emplacement du nouvel égout principal sanitaire sont maintenant clairement identifiées.

Projet de modernisation de l'usine de traitement des eaux usées de Cap-Brulé

En raison de l'essor des coûts de construction « post-Covid », le démarrage des travaux prévu en 2022 n'a pas été possible. Notre firme d'ingénierie-conseil, Englobe Corp., a retravaillé le cadre du projet et la CÉSB a soumis une demande aux gouvernements fédéral et provincial pour obtenir le financement supplémentaire requis, qui a été approuvée en 2023. Par conséquent, le projet de mise à niveau de l'UEUU de Cap-Brulé fera l'objet d'un appel d'offres au début 2024, la construction du bâtiment principal des travaux devant débuter à l'été 2024.

Frais d'amélioration de l'environnement

2023 a marqué la troisième année de mise en œuvre de nos frais d'amélioration environnementale, qui sont désormais fixés à 75,00 \$ par année. Ce fonds couvrira la partie du coût des mises à niveau de l'UEUU de Cap-Brulé supportée par les utilisateurs de notre système.

Projets et investissements dans les infrastructures

Le système d'égouts sanitaires de la rue Pleasant a été remplacé à moitié en 2023, la moitié restante étant envisagé pour 2024. Les égouts sanitaires des rues Seaman et Elizabeth ont été entièrement remplacés. Le système sanitaire de la rue Inglis a été entièrement remis à neuf.

Des fonds de la taxe sur l'essence ont été obtenus pour remettre à neuf deux stations de pompage (n° 9 et n° 14), y compris l'ajout de génératrices sur place. La source de financement a couvert le coût de la remise à neuf, par voie de « regarnissage », d'environ 400 m de canalisations d'égouts sanitaires à Pointe du Chêne. Au cours de l'année 2023, l'étude sur les afflux et l'infiltration s'est poursuivie sous la direction d'Englobe Corp. La CÉSB a accepté de participer avec la Ville de Shediac à la remise à neuf des services sur le tronçon de la rue Main, du pont Foch à la rue Chesley et à la rue Dock. Englobe Corp. a été chargée de préparer un plan pour rénover la station de pompage n° 5 sur la rue Pleasant. Des fonds d'assurance ont été reçus pour entreprendre des réparations et des améliorations à cinq stations de pompage à la suite aux dommages causés par la tempête tropicale Fiona en septembre 2022. Les réparations auront lieu en 2024.

Budget et personnel

Le budget 2024 a été approuvé pour une somme de 3 610 142,00 \$. Les changements apportés à la composition du Conseil ont pris effet le 15 février 2023. Le Conseil des commissaires est composé de :

Président :	H.J. (Harry) McInroy
Vice-président :	Murray Lloyd
Secrétaire :	Susan Cormier
Trésorière :	Yvonne LeBlanc

Je remercie les membres du conseil d'administration de la Commission pour leur engagement et leur soutien.

Au nom du conseil, je tiens à remercier notre personnel pour son service compétent et engagé au cours de cette dernière année.

H.J. (Harry) McInroy
Président

Activités 2023

La Commission des Égouts Shediak et Banlieues a pris naissance en juin 1969. En l'an 2023, la Commission des Égouts Shediak et Banlieues a terminé sa 54^e année de service auprès de ses citoyens. Le rapport présent vise à retracer les principales activités de la Commission en 2023 et un résumé de ses projets d'infrastructure et investissements capitaux pendant les dix (10) dernières années. Comme nous pouvons voir dans le rapport, la Commission des Égouts Shediak et Banlieues a investi un montant total de **10 499 744.00 \$** durant cette période, ce qui représente une moyenne d'investissement de **1 049 974 \$** par année.

Activités des Membres

La Commission des Égouts a tenu onze (11) réunions régulières, une (1) réunion extraordinaire, et une (1) assemblée générale annuelle en 2023. Un total de soixante-et-onze (71) propositions ont été adoptées par la Commission lors de ces réunions. Il y eut aussi une (1) réunion du comité général. Au total, quatorze (14) réunions ont eu lieu en 2023.

Activités des Employé(e)s

Le personnel administratif est resté occuper avec des tâches périodiques telles que la facturation, le recouvrement des comptes en souffrance et émettre des certificats d'égout. Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a adopté le SP 3280 – Mise hors service d'immobilisations en mars 2018, mais en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, la date d'entrée en vigueur a été reportée. Les changements ont pris vigueur pour les états financiers annuels avec des années financières débutantes après le 1^{er} avril, 2022. La CÉSB a engagé une firme comptable pour aider dans les travaux. La directrice adjointe a également suivi plusieurs cours dans le domaine municipal.

Le personnel d'exploitation et d'entretien s'est occupé de l'entretien régulier et de l'entretien préventif des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées. Joseph Bastarache a obtenu son certificat en collecte des eaux usées niveau I et travaille présentement à l'obtention de ses certificats en collecte des eaux usées niveau II et en traitement des eaux usées niveau I.

Activités et investissements des dix (10) dernières années

2014	Système SCADA - Phase 2	165 055.00 \$
2014	Achat de camion 3/4 tonne 4x4 diesel avec chasse-neige	49 533.00 \$
2014	Achat de camion 3/4 tonne 4x4 avec chasse-neige	39 431.00 \$
2015	Améliorations Shediak Ouest - Égout collecteur	599 391.00 \$
2015	Réduction de l'infiltration des regards d'inspection	321 027.00 \$
2015	Remplacement de tuyaux d'égouts - rue Main	34 119.00 \$
2015	Défecteurs - puits humides des stations de pompage	20 480.00 \$
2015	Achat d'un terrain à Scoudouc	9 256.00 \$
2015	Informatiser le plan directeur du système de collection	46 574.00 \$
2016	Achat de tracteur	30 513.00 \$
2016	Remplacement des égouts sanitaires - rue Chesley	125 936.00 \$
2016	Équipement de surveillance électronique de la température	12 399.00 \$
2017	Améliorations des égouts sanitaires – Pointe-du-Chêne	1 373 355.00 \$
2017	Améliorations Stations de Pompages	867 496.00 \$
2017	Étude à long terme – Gestion des eaux usées (Shediak Est)	86 037.00 \$
2017	Remplacement de tuyaux d'égouts – rue Main	159 588.00 \$
2017	Aquatech SJ-1650	247 135.00 \$
2018	Parlee Beach	2 779 167.00 \$
2018	Rue Wayne	61 483.00 \$
2018	Rue Tipperary	87 433.00 \$
2018	Camion – Silverado 1500	23 576.00 \$
2019	Gallagher & Centennial	329 791.33 \$
2019	Tracteur Kubota	68 206.00 \$
2019	Améliorations Stations de Pompages	54 409.00 \$
2019	Vcam 6 Control Module	9 488.00 \$
2020	Rue Brown	247 487.00 \$
2020	Achat de camion 3/4 tonne 4x4 avec chasse-neige	29 150.00 \$
2021	rue Monique – réparations de services d'égouts sanitaires	223 779.00 \$
2021	rue Weldon – renouvellement	376 799.00 \$
2021	Lampes UV	21 408.00 \$
2022	Rue Maple	15 883.00 \$
2022	Rue St-Joseph	80 793.00 \$
2022	Avenues First et Second, Chemin Dunham, Stations 9 & 14	807 619.00 \$
2022	Rue Main ouest	480 539.00 \$
2022	Devis normalisés	10 855.00 \$
2022	2022 Chevrolet T Silverado	47 718.00 \$
2022	Lampes UV	19 596.00 \$
2023	Rue Pleasant	405 847.00 \$
2023	SCADA	92 373.00 \$
2023	Lampes UV	23 678.00 \$
2023	Serveur informatique	15 342.00 \$
Total pour la période de 2014 à 2023		10 499 744.00 \$

Sommaire des activités futures d'infrastructure:

Voir Annexe A - Plan Quinquennal 2024-2028

La Commission des Égouts Shediak et Banlieues
Plan quinquennal 2024-2028

Annexe A

No.	Activités	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total pour 2024-2028
1	Amélioration de l'infrastructure							
	a. Station de pompage No. 13 - Nouvel édifice + pompes + renouvellement électrique			\$500,000				\$500,000
	b. Station de pompage No. 5 - phase II - mécanique, pompes		\$110,000					\$110,000
	c. Station de pompage No. 12 - phase II - mécanique, électrique, section conduite forcée					\$225,000		\$225,000
	d. Station de pompage No. 9 - génératrice, débitmètre, pompes	\$178,000	\$32,000					\$32,000
	e. Station de pompage No. 14 - génératrice, débitmètre, pompes	\$182,000	\$32,000					\$32,000
	f. Station de pompage No. 8 - nouvelles pompes, mécanique				\$125,000			\$125,000
	g. Station de pompage No. 1 - nouvelles pompes, mécanique			\$110,000				\$110,000
	h. Station de pompage No. 4 - Augmentation rétention, nouvelles pompes, ajout d'une vanne sur la conduite forcée, etc.				\$750,000			\$750,000
	i. Station de pompage No. 3 - Augmentation rétention, nouvelles pompes				\$750,000			\$750,000
	SOUS-TOTAL	\$360,000	\$174,000	\$610,000	\$875,000	\$225,000	\$750,000	\$2,634,000
2	Prolongement des services existants							
3	Réduction de l'infiltration							
	a. Étude d'infiltration et capacité	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0		\$0
	b. Remplacement Conduite Forcée - Station de pompage no. 2	\$100,000	\$100,000	\$100,000	\$100,000	\$100,000	\$100,000	\$500,000
	Remplacement Égout Collecteur - rue Dupuis							
	Remplacement Égout Collecteur - rues Inglis, Grand-Pré, rue Main							
	Remplacement Conduite Forcée - Station de pompage no. 1 - conduite forcée	\$120,000	\$22,000					
	c. Remplacement Égout Collecteur - rue Comeau + section Shore							
	Remplacement Égout Collecteur - rue Calder + section Shore							
	Remplacement Égout Collecteur - rue Hamilton + section Shore							
	d. Remplacement Égout Collecteur - région Pointe-du-Chêne phase II	\$120,000						\$750,000
e. Remplacement Égout Collecteur - rue St-Joseph	\$15,000						\$750,000	
f. Remplacement Égout Collecteur - rue Weldon	\$60,000						\$750,000	
g. Remplacement Égout Collecteur - rue Pleasant	\$330,000	\$430,000	\$40,000					
h. Remplacement Égout Collecteur - ligne collectrice à station de pompage no. 9			\$125,000					\$470,000
i. Remplacement Égout Collecteur - région Pointe-du-Chêne phase III								\$125,000
j. Remplacement Égout Collecteur - rue Main - King à South Cove				\$200,000				\$200,000
k. Remplacement Égout Collecteur - rue Main - South Cove à Pointe du Chêne				\$800,000				\$800,000
l. Remplacement Égout Collecteur - rue Main - Ste Anne à King					\$800,000			\$800,000
m. Remplacement Égout Collecteur - rue Main - Pont Foch à Chesley et Dock		\$1,200,000			\$1,200,000			\$1,200,000
n. Remplacement Égout Collecteur - rue Hamlington - rue Main à limite de ville								\$1,200,000
o. Remplacement Égout Collecteur - rue Bellevue Heights- rue Main à Breau Bridge		\$300,000					\$1,200,000	\$300,000
p. Remplacement Égout Collecteur - réparation conduite - rue Main à Greenwood à trunk								
	SOUS-TOTAL	\$745,000	\$2,052,000	\$1,890,000	\$1,850,000	\$2,050,000	\$1,300,000	\$9,142,000
4	Remplacement d'équipement (camions, tracteurs, etc.)							
	a. Nouveau camion 3/4 ton							
	b. Nouveau camion 1/2 ton		\$40,000		\$40,000			\$80,000
	c. Nouvelle remorque robuste basculante			\$15,000				\$15,000
	SOUS-TOTAL:	\$0	\$40,000	\$15,000	\$40,000	\$0	\$40,000	\$135,000
5	Améliorations usine Cap-Brulé							
	a. Phase 1	\$200,000	\$17,500,000	\$12,138,000	\$1,000,000			\$30,638,000
	b. Phase 2A	\$850,000	\$1,945,000					\$1,945,000
	c. Phase 2B		\$250,000	\$2,148,000	\$6,814,000	\$9,020,000		\$18,232,000
	SOUS-TOTAL:	\$1,050,000	\$19,695,000	\$14,286,000	\$7,814,000	\$9,020,000	\$0	\$50,815,000
	ESTIMÉS PAR ANNÉE:	\$2,155,000	\$21,961,000	\$16,801,000	\$10,579,000	\$11,295,000	\$2,090,000	\$62,726,000

* Échéancier peut varier avec la disponibilité de subventions et/ou notre position financière

* Projet à poursuivre en conjonction avec les projets de rénovation de la Ville de Shediak

* Projet à poursuivre avec confirmation de fonds fédéraux/provinciaux

* Améliorations dépendant si le 2e collecteur principal installé

LA COMMISSION DES ÉGOUTS SHEDIAC ET BANLIEUES / THE GREATER SHEDIAC SEWERAGE COMMISSION										Schedule/Annexe B
DISTRIBUTION DES UNITÉS / DISTRIBUTION OF UNITS										
31-Dec-23										
RÉGIONS / AREAS	Shediac	Pointe du Chêne DSL / LSD	Shediac Cape DSL / LSD	CRBE (original)	CRBE (nouveau / new)	Scoudouc DSL / LSD	Scoudouc Rd. DSL / LSD	Total		
Établissements/Establishments										
Résidentiel/Residential	4,089	1,016	115	153	367	166	104	6,010		
Commercial /Commercial	793	366	4	-	6	6	6	1,181		
Industriel / Industrial	48	-	-	-	-	1	-	49		
Institutionnel /Institutional	783	8	46	-	1	6	-	844		
Total	5,713	1,390	165	153	374	179	110	8,084		

The Greater Shediac Sewerage Commission / La Commission des Égouts Shediac et Banlieues					
Historical Sewerage Rate Structure / Structure Historique du Taux d'Égout					
Past 30 Years / 30 Dernières Années					
Shediac Region, Pointe-du-Chêne LSD, / Région de Shediac, DSL de Pointe-du-Chêne, and Scoudouc LSD/ et DSL de Scoudouc					
	Units /	Increase of units /	Gross Rate /	Discounts /	Net Rate/
Year / Année	Unités	Augmentation d'unités	Taux Brut	Escomptes	Taux Net
1994	4,000		\$173.80	\$15.80	\$158.00
1995	4,125	3.13%	\$176.00	\$16.00	\$160.00
1996	4,160	0.85%	\$181.50	\$16.50	\$165.00
1997	4,250	2.16%	\$187.00	\$17.00	\$170.00
1998	4,340	2.12%	\$187.00	\$17.00	\$170.00
1999	4,475	3.11%	\$190.30	\$17.30	\$173.00
2000	4,525	1.12%	\$193.60	\$17.60	\$176.00
2001	4,535	0.22%	\$198.00	\$18.00	\$180.00
2002	4,610	1.65%	\$209.00	\$19.00	\$190.00
2003	4,725	2.49%	\$214.50	\$19.50	\$195.00
2004	4,775	1.06%	\$220.00	\$20.00	\$200.00
2005	4,940	3.46%	\$225.50	\$20.50	\$205.00
2006	5,075	2.73%	\$231.00	\$21.00	\$210.00
2007	5,175	1.97%	\$236.50	\$21.50	\$215.00
2008	5,340	3.19%	\$242.00	\$22.00	\$220.00
2009	5,400	1.12%	\$242.00	\$22.00	\$220.00
2010	5,475	1.39%	\$242.00	\$22.00	\$220.00
2011	5,805	6.03%	\$253.00	\$23.00	\$230.00
2012	5,893	1.52%	\$264.00	\$24.00	\$240.00
2013	5,922	0.49%	\$264.00	\$24.00	\$240.00
2014	6,125	3.31%	\$264.00	\$24.00	\$240.00
2015	6,156	0.50%	\$269.00	\$24.00	\$245.00
2016	6,299	2.27%	\$279.00	\$25.00	\$254.00
2017	6,373	1.16%	\$289.00	\$25.00	\$264.00
2018	6,415	0.65%	\$299.00	\$25.00	\$274.00
2019	6,538	1.88%	\$319.00	\$25.00	\$294.00
2020	6,732	2.88%	\$329.00	\$25.00	\$304.00
2021	6,893	2.34%	\$354.00	\$25.00	\$329.00
2022	7,241	4.81%	\$379.00	\$25.00	\$354.00
2023	7,600	4.72%	\$404.00	\$25.00	\$379.00

The Greater Shediac Sewerage Commission / La Commission des Égouts Shediac et Banlieues					
History of Sewerage Rates Structure / Structure Historique du Taux d'Égout					
Cap-Bimet/Boudreau-Ouest Area / Région Cap-Bimet/Boudreau-Ouest					
	Units /	Increase of units /	Gross Rate /	Discounts /	Net Rate/
Year / Année	Unités	Augmentation d'unités	Taux Brut	Escomptes	Taux Net
2008	275		\$475.00	\$0.00	\$475.00
2009	272	-1.09%	\$475.00	\$0.00	\$475.00
2010	326	19.85%	\$475.00	\$0.00	\$475.00
2011	330	1.23%	\$475.00	\$0.00	\$475.00
2012	330	0.00%	\$483.00	\$0.00	\$483.00
2013	330	0.00%	\$483.00	\$0.00	\$483.00
2014	331	0.30%	\$483.00	\$0.00	\$483.00
2015	331	0.00%	\$486.00	\$17.00	\$469.00
2016	332	0.30%	\$493.00	\$18.00	\$475.00
2017	339	2.06%	\$500.00	\$18.00	\$482.00
2018	337	-0.59%	\$507.00	\$18.00	\$489.00
2019	334	-0.90%	\$521.00	\$18.00	\$503.00
2020	337	0.89%	\$528.00	\$18.00	\$510.00
2021	347	2.88%	\$553.00	\$18.00	\$535.00
2022	349	0.57%	\$579.00	\$25.00	\$554.00
2023	374	6.68%	\$604.00	\$25.00	\$579.00

The Greater Shediac Sewerage Commission / La Commission des Égouts Shediac et Banlieues					
History of Sewerage Rates Structure / Structure Historique du Taux d'Égout					
Scoudouc Road LSD / DSL de Scoudouc Road					
	Units /	Increase of units /	Gross Rate /	Discounts /	Net Rate/
Year / Année	Unités	Augmentation d'unités	Taux Brut	Escomptes	Taux Net
2010	92	Beginning	\$375.00	\$0.00	\$375.00
2011	95	3.26%	\$375.00	\$0.00	\$375.00
2012	97	2.11%	\$384.00	\$0.00	\$384.00
2013	99	2.06%	\$384.00	\$0.00	\$384.00
2014	98	-1.01%	\$384.00	\$0.00	\$384.00
2015	101	3.06%	\$387.00	\$17.00	\$370.00
2016	103	1.98%	\$394.00	\$18.00	\$376.00
2017	106	2.91%	\$401.00	\$18.00	\$383.00
2018	107	0.94%	\$408.00	\$18.00	\$390.00
2019	107	0.00%	\$422.00	\$18.00	\$404.00
2020	107	0.00%	\$429.00	\$18.00	\$411.00
2021	110	2.80%	\$454.00	\$18.00	\$436.00
2022	110	0.00%	\$479.00	\$18.00	\$454.00
2023	110	0.00%	\$504.00	\$25.00	\$479.00